

[Français]

M. Grégoire: Monsieur l'Orateur, sans vouloir nécessairement participer au débat, il me semble qu'il y aurait lieu de demander, pour raccourcir le débat, s'il veut enlever ces mots-là. Sinon, plutôt que de laisser clore le débat, nous allons proposer un amendement au projet de résolution, dans le but d'enlever ces mots. Le secrétaire parlementaire est-il prêt...

M. l'Orateur: Ce serait clore le débat.

M. Grégoire: Même par un signe de tête, monsieur l'Orateur?

Une voix: Il a le droit de répondre.

M. Grégoire: Est-il prêt à retirer les mots?

M. l'Orateur: Si le secrétaire parlementaire parle maintenant, il terminera le débat.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, le député de Waterloo-Sud (M. Saltsman) a fait certains commentaires concernant l'engagement de conseillers techniques, tels qu'avocats et comptables pour l'utilité de ce comité. Pour la gouverne des députés de Waterloo-Sud et de Red-Deer (M. Thompson), je dois dire qu'au cours du dernier Parlement, ce comité a siégé et nous avons réalisé l'importance d'experts pour nous éclairer. Même si nous avons la responsabilité de prendre les décisions, il est nécessaire qu'un certain travail préliminaire soit fait, et les conseillers techniques ont bien travaillé dans ce sens-là. Ils ont analysé chacun des documents présentés au comité, et l'on peut apprécier la grande valeur d'une aide extérieure de cette nature; de plus, je pense que nous n'en avons pas abusé. Le comité a peut-être siégé dix-huit fois, mais s'il n'y avait pas eu de conseillers comme ceux-là, peut-être qu'il aurait siégé 20, 30 et 40 fois pour pouvoir analyser tous les mémoires qui nous ont été présentés.

Le conseiller juridique et le comptable ont réellement aidé à diminuer le nombre des séances. Je suis d'avis que dans l'intérêt des gens qui sont obligés de traiter d'affaires, et souvent dans l'intérêt des petits emprunteurs dont on abuse, la somme de quelque \$8,000, c'est peu pour faire économiser à ces gens, dans l'avenir, des millions de dollars. Je tiens à remercier les membres du comité qui ont fait allusion aux besoins du comité, qui ont manifesté un intérêt très grand et un dévouement immense pour faire un succès de ce comité. Je pense que la Chambre des communes leur devait cette appréciation.

Quant à la question soulevée par les députés de Chapleau et de Lapointe (MM. Laprise et Grégoire), évidemment, je suis dans une

situation un peu difficile. J'ai accepté de rayer les mots:

...à siéger pendant les séances de la Chambre...

Par ailleurs, je comprends que, de la part du député de Lapointe, nous pourrions présenter des motions afin de pouvoir siéger pendant les séances de la Chambre, parce que si nous recevons des visiteurs de l'extérieur qui ne viennent que pour une journée, et dans l'intérêt de ces gens qui viennent fournir des renseignements au comité, on ne peut abuser de leur temps et l'on doit permettre de disposer de leurs témoignages dans la journée même.

Nous serons heureux de faire des motions à la fin de chacune de ces séances. Toutefois, je tiens à faire remarquer à la Chambre qu'au cours de l'année dernière, il n'y a pas eu d'abus. Si je me souviens bien, le comité du crédit aux consommateurs n'a siégé qu'une seule fois pendant les séances de la Chambre.

Je ne crois pas qu'on en ait abusé dans le passé, et nous pourrions demander le consentement de la Chambre pour y parvenir.

• (8.30 p.m.)

[Traduction]

M. Thompson: Puis-je poser une question au député? On a laissé entendre que ce comité-là terminerait bientôt ses travaux et qu'il ne serait pas nécessaire de tenir de nombreuses séances. Compte tenu de cela, je me demande si la question de siéger pendant les heures de séance de la Chambre pose vraiment un tel problème.

[Français]

M. Chrétien: Je pense que les remarques de l'honorable député de Red-Deer sont très appropriées.

Nous avons, au comité, étudié la majorité des mémoires qui devaient être présentés par les diverses associations. Je ne pense pas que nous puissions étudier les demandes qui restent, sans en venir à une décision rapide sur les travaux que ce comité a accomplis au cours des deux dernières sessions.

[Traduction]

M. l'Orateur: Avant de mettre la question aux voix, il y aurait peut-être lieu d'élucider la question de l'amendement que le secrétaire parlementaire voudrait, d'après ce qu'il a dit, présenter à la Chambre. Je ferai remarquer bien respectueusement au secrétaire parlementaire qu'il n'a pas le pouvoir de proposer cet amendement. Le leader du gouvernement à la Chambre voudra peut-être présenter la motion, où les mots «à siéger pendant les séances de la Chambre et» seraient supprimés. Sauf erreur, ce sont les mots qu'il faudra

[M. l'Orateur.]